



Très Haut Débit, pépinière d'entreprises, agriculture, commerce, artisanat, services...

Coups d'accélérateur sur le territoire



Opérations collectives programmées pour le commerce, l'artisanat, les services ; aides directes aux collectivités, aux entreprises et agriculteurs, engagement pour le Très Haut Débit, réflexion sur une future pépinière d'entreprises... Avec cette série d'actions, la CCPN engage une nouvelle phase de développement économique pour le territoire, avec le soutien de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental.

*Nos photos. Forces vives du Pays de Nay, les professionnels seront accompagnés dans leur démarche de développement.
Lire en page 6-7*

JEUNESSE

La Maison de l'Ado plébiscitée

Couvrant tout le territoire, la Maison de l'Ado connaît un taux de fréquentation élevé.

La mise en service prochaine de l'Ado'Bus renforcera encore le contact avec les jeunes. p. 3

INDÉPENDANTS

Des professionnels confirmés

Médecins, réparateurs, experts, commerçants : vous les côtoyez tous les jours, ces professionnels qui ont décidé de rester indépendants.

Focus sur quelques-uns d'entre eux. p. 8 et 9

GROS PLAN

Le citoyen et l'intercommunalité

Même si elles existent depuis plus de 20 ans, les intercommunalités ne sont pas encore bien connues ou identifiées par le citoyen.

Celui-ci dispose de nombreux moyens de s'informer. p. 10 et 11

EN LUMIÈRE

Carnaval et Pastorale : tradition béarnaise

Depuis plusieurs années, ces dizaines de bénévoles s'activent pour maintenir vivantes la langue et la culture béarnaises en impliquant le public dans les spectacles et animations dédiés.

p. 12

CENTRE CULTUREL

Le programme de construction est lancé Page 3

Édito

QUALITÉ DE VIE, SOUTIEN À L'ÉCONOMIE MOBILITÉ...



Régulièrement, ce journal se fait l'écho de différentes actions de la CCPN pour augmenter qualité de vie et compétitivité de son économie. Bref, pour développer l'attractivité de notre territoire. En voici de nouveaux exemples.

Évidemment, c'est avec une grande satisfaction que les élus ont lancé le programme de construction du Centre culturel. Attendu depuis longtemps, il offrira de nouvelles possibilités culturelles aux habitants et une incitation supplémentaire, pour de futurs arrivants, à choisir notre territoire.

Autre aspect de l'attractivité : l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMR). Nous y avons beaucoup travaillé. Grâce aux compléments de crédits de l'État, de la Région et du Département, nous pourrions accompagner les investissements des commerçants, artisans, entreprises, agriculteurs... Notre territoire est un territoire d'entreprises, comme l'ont largement montré les dossiers des précédents numéros, consacrés aux différentes catégories d'entreprises. Aujourd'hui, voici les indépendants : des professionnels confirmés, répartis en une galaxie de métiers.

Les déplacements sont un autre volet de l'attractivité. La gare de Montaut, qui a fait peau neuve pour faciliter la mobilité des habitants, constitue la deuxième réalisation du Contrat ferroviaire signé avec la Région.

Autre volet de cette attractivité : les offres de notre service Jeunesse. L'augmentation des inscriptions pour l'accueil des jeunes indique bien que les besoins sont réels. On ira plus loin avec la mise en service prochaine de l'Ado'Bus qui ira à leur rencontre.

Enfin, vous découvrirez une autre facette de la vie de nos compatriotes sur notre territoire comme le métier rare mais utile d'un maréchal-ferrant.

Ou comme l'engagement de ces bénévoles qui s'investissent pour faire vivre notre culture, au travers du Carnaval et de la Pastorale.

Bonne saison d'été !

Christian Petchot-Bacqué
Président de la CCPN

PAE Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82
Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr
www.paysdenay.fr



Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Avec la participation de la Commission Communication
Conception et rédaction : Apic 06 89 44 52 74
Crédit photo : Transpresse. DR. Pour leur collaboration aux prises de vue de la Page Une, remerciements aux entreprises Franck Dépannage, électroménager, télévision (Bénéjacq), Larcebau sous traitance mécanique industrielle (Igon), Craspay, maçonnerie, charpente (Ferrières), Locablanc, pressing et blanchisserie (Bénéjacq) et Ribereau, menuiserie (Coarraze).
Imprimerie : Imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne 64 160 Moriâas
Ce journal a été imprimé sur du papier 80 g fabriqué en Allemagne et produit en totalité à partir de fibres de récupération (papier 100 % recyclé).
Émissions de gaz à effet de serre en cours d'évaluation.
Dépôt légal juin 2018



Pour faciliter la mobilité des habitants

La halte ferroviaire de Montaut a fait peau neuve



Alain Caperet, maire de Montaut, devant la halte ferroviaire, réaménagée avec la CCPN.

Le 20 juillet 1868, le premier train arrivait en gare de Montaut. 150 ans après, la halte ferroviaire rénovée doit permettre une meilleure mobilité pour les habitants.

Alain Caperet, maire de Montaut, se félicite des aménagements réalisés. « Nouvelle entrée, parking sécurisé et aménagé pour tous, vont faciliter l'accès et développer l'intermodalité avec les autres moyens de transport : le Petit bus de la CCPN et le réseau Transport 64 du Département. En espérant que soient développés les autres points du Contrat d'axe ferroviaire signé en 2013, entre le Conseil régional et la Communauté de communes ».

Ce Contrat vise à offrir un mode de déplacement alternatif à la voiture et faire jouer aux gares un rôle d'entraînement.

Il repose sur deux points forts : les dessertes et les points d'arrêt.

LA DESSERTE TER AQUITAINE.

Entre Pau et Tarbes, l'objectif est de faire passer deux trains toutes les heures, en heures de pointe, pour reporter le flux domicile-travail de la voiture vers le train.

LES POINTS D'ARRÊT. Le TER n'est pas un métro. La trame la plus adaptée consiste en un maillage de 5 km à 10 km entre chaque point d'arrêt. Trois sont ainsi prévus en Pays de Nay. Les deux premiers ont été aménagés. À

Coarraze-Nay, la gare a été modernisée et les abords aménagés en 2014. Et à Montaut, les travaux sont donc terminés pour un coût de 151 090 € dont une participation de 47 627 € de la CCPN. Reste le troisième point d'arrêt : la gare de Bordes. C'est un projet structurant pour la commune au regard de son développement résidentiel et des nombreuses potentialités (centre d'apprentissage, résidence Terre d'envol pour les étudiants), ainsi que le pôle Aeropolis. Le quartier de la gare est considéré comme un nouveau quartier, en extension du centre-bourg. Une passerelle enjambrerait la voie et constituerait une liaison piétonne vers le bourg. Projet toujours en cours d'étude avec la Région et SNCF Réseau.

Petite histoire de la ligne de la vallée de Nay

Premiers trains de pèlerins dès 1891 à Montaut, gare située sur une des premières lignes à être électrifiées : l'inauguration des nouveaux aménagements est l'occasion de retrouver quelques pages d'histoire.

La construction du grand axe ferroviaire Toulouse-Bayonne, appelé la Transversale pyrénéenne, fut menée par la Compagnie des chemins de fer du Midi et du Canal latéral à la Garonne (incorporée à la SNCF en 1938), qui desservait principalement le grand Sud-Ouest de la France. Cette ligne fut décidée sous l'impulsion du ministre des Finances de Napoléon III, Achille Fould, mort à Laloubère, près de Tarbes.

Elle fut l'une des plus précoces en matière d'électrification, puisqu'au 1^{er} novembre 1913, le tronçon Lourdes-Pau supprima la vapeur.

La construction de la gare de Montaut fut au centre de plusieurs délibérations du Conseil municipal.

En 1860, le Conseil municipal donne un avis unanime en faveur du passage de la ligne de chemin de fer « par Montaut et le pays de Nay ».

Trois ans plus tard, ce même Conseil municipal se rend sur le futur emplacement de la gare pour valider le tracé définitif.

Il en profite pour signaler « les nombreux visiteurs de Bétharram dont l'influence est considérable à plusieurs époques de l'année ».

En 1865, petite anxiété : le Conseil municipal s'inquiète de voir que la Compagnie de chemin de fer du Midi a débuté les travaux... sans avoir achevé l'achat du foncier.

La situation dut être réglée, car la gare de Montaut fut inaugurée en 1868. À cette époque-là, on comptait 53 000 voyageurs par an.

L'arrivée du train s'avère très utile pour l'approvisionnement des usines du village en matières premières et pour l'exportation des chapelets.

Ce moyen de transport facilita aussi l'arrivée de nombreux pèlerins. En 1891, note une chronique, « 450 pèlerins parisiens sont arrivés à Montaut par le train de 8 heures ».

[Éléments rassemblés par le Service Patrimoine de la CCPN]

Aboutissement d'un long travail préparatoire

Programme lancé pour le Centre culturel

Le Conseil communautaire a approuvé, le 16 avril 2018, le programme et le concours de construction du Centre culturel à Nay, comprenant une médiathèque et un cinéma deux salles. Ouverture prévue en 2021. Deux annexes devraient également être implantées en deux points Nord et Sud du Pays de Nay, aussi destinées à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en lien avec le réseau de lecture publique.



« Un grand pas en avant »

Marc Dufau est vice-président, chargé de la Culture, Jeunesse et Sports. Il détaille

ci-dessous les orientations du Centre culturel qui tendent vers une conception dynamique du projet. Ce nouvel espace sera à la fois un lieu d'apprentissage, un lieu de découverte et de loisirs et un lieu d'échanges.

CE CENTRE CULTUREL ÉTAIT ATTENDU DEPUIS LONGTEMPS...

- Effectivement, c'est une attente qui ressortait de toutes les enquêtes menées auprès de la population. On en était conscients puisqu'on étudiait depuis longtemps plusieurs solutions. Dont celle d'utiliser les bâtiments Berchon. Mais il est apparu qu'il n'était pas possible de construire nos équipements dans cette structure ancienne.

D'où la solution retenue d'un bâtiment neuf, place Marcadieu, à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie qui sera démolie.

Cette construction permet de disposer de l'espace nécessaire pour optimiser les équipements et services culturels qui y seront implantés.

UNE MÉDIATHÈQUE, DEUX SALLES DE CINÉMA... PARLONS D'ABORD DES OBJECTIFS DE LA MÉDIATHÈQUE.

- Comme dans toutes les médiathèques modernes, ses offres seront activement tournées vers le public au-delà de la présentation de collections et des fonctions habituelles des médiathèques.

Cette médiathèque sera donc à la fois un lieu d'apprentissage (aide à la formation, accompagnement de nouveaux modes de travail...), un lieu de découverte et de loisirs (culture numérique...) et un lieu d'égalité et de citoyenneté (échanges, solidarité...). Ces orientations se déclineront autour des différents pôles : espace animation enfants, ateliers culturels, espace jeux, espaces de travail, cyber espace....

L'éventail de l'offre est suffisamment large pour répondre aux besoins de tous : scolaires, personnes âgées, entrepreneurs, associations...

POUR LES DEUX SALLES DE CINÉMA ?

- La salle principale est celle de 180 places ; une seconde salle de 80 places, d'abord dédiée au cinéma, devrait permettre également de recevoir des auditions musicales, des conférences, des assemblées générales, des réunions...

QUELLE SERA LA PROGRAMMATION ?

- Les deux salles nous permettront de programmer à la fois des films grand public et des films Art et Essai. La programmation et la gestion devraient faire l'objet d'une délégation de service public.

EN CONCLUSION ?

- C'est un grand pas en avant sur le plan culturel. Le territoire était largement en retard au niveau des équipements culturels. Ce retard va être comblé. Cette étape de validation du programme, résultat d'un long travail avec les élus et les services, aura des conséquences doublement positives.

LESQUELLES ?

- D'abord pour les habitants : ce centre représente un changement culturel pour eux. Mais c'est aussi un élément d'attractivité pour de nouveaux arrivants quand ils additionnent nos atouts : bassin d'emploi, environnement naturel de grande qualité, équipements de services déjà existants et, maintenant, une structure culturelle moderne...

DONC SATISFAIT ?

- Oui vraiment. Satisfait d'avoir, dans le sillage du Président, contribué à concrétiser ce chantier. Le rôle des élus n'est pas seulement de s'occuper de la gestion et du fonctionnement des services en place mais aussi et surtout d'envisager et de mener des projets ambitieux au service de nos concitoyens.



L'ancienne gendarmerie à Nay, qui va être démolie, sera le site du nouveau Centre culturel.

EN SAVOIR +

Superficie : 1612 m²

Cinéma : deux salles de 180 et 80 places

Calendrier prévisionnel

- Automne 2018 : démolition de l'ancienne gendarmerie
- 2018-2021 : construction du Centre culturel, médiathèque et cinéma.

■ 2021-2024 : construction des annexes.

Coût prévisionnel : 8,8 millions d'euros. Subventions de l'État, la Région, le Département. Pour certains postes, le pourcentage pourra atteindre 60 %.

Axes stratégiques du travail des médiathèques

- N° 1 : lieu de sociabilité
- N° 2 : lieu d'apprentissage

- N°3 : lieu de découverte et de loisirs
- N°4 : lieux d'égalité et de citoyenneté

Pôles

- N°1 : accueil
- N°2 : son, image, multimédia
- N°3 : espaces animations enfants
- N°4 : ateliers culturels
- N°5 : espaces de travail, cyberespace.

Succès du Service Jeunesse De plus en plus de jeunes fréquentent la Maison de l'Ado

Recrutement, installation de la Maison de l'Ado dans de nouveaux locaux, achat et aménagement de l'Ado'Bus : le service Jeunesse de la CCPN s'étoffe et se renforce. Une nécessité pour répondre à une augmentation du taux de fréquentation des jeunes aux activités proposées.



L'équipe d'animation de la Maison de l'Ado. Aux côtés de Marc Dufau : Fabienne Escande (à droite de l'image), Gaël Bourseguin et Perrine Cailleret (à gauche).

« Depuis que la compétence Jeunesse a été prise par la CCPN, l'augmentation du taux de fréquentation des activités avoisine les 30 % en un an » constate Marc Dufau, président de la commission Culture, Jeunesse et Sports. Une augmentation particulièrement visible à la Maison de l'Ado, qui propose des activités et des sorties aux 11-17 ans.

Une fréquentation qui ira sans doute encore en augmentant. Installée désormais dans les anciens bâtiments, remis à neuf, des Ets Petit Boy à Nay, cette Maison de l'Ado occupe une position géographique centrale. « Elle est désormais

clairement identifiée comme la Maison de l'Ado du Pays de Nay », indique Gaël Bourseguin, coordinateur-animateur.

Autre point fort : l'achat et l'aménagement de l'Ado'Bus qui ira à la rencontre des jeunes dans les communes du territoire, et, trois midis par semaine, au lycée et au collège. L'équipement et l'aménagement sont en cours (banquette, informatique, jeux). Coût : 52 500 € dont 70 % de subventions.

C'est Fabienne Escande, animatrice jeunesse, nouvellement recrutée, qui sera au volant de cet Ado'Bus, opérationnel pour la fin de l'année.

L'ADO'BUS, BIENTÔT DISPONIBLE

Calme, sérénité et verdure sont au rendez-vous. Les jeunes ont passé leurs premières vacances à Nay et se sont bien appropriés l'espace sur le nouveau site de la Maison de l'Ado !

Pour les vacances d'été, des camps sont organisés ainsi que de nombreuses activités. Un planning sera bientôt disponible.

L'Ado'Bus est en cours d'aménagement et sera opérationnel à l'automne pour faire les tournées sur le territoire. Ce nouveau concept, issu d'une réflexion collégiale, permettra à chaque jeune de 11 à 17 ans de pouvoir intégrer un lieu d'accueil et de convivialité sur place.

Cet accueil itinérant de rencontres et d'échanges offrira la possibilité de participer à des activités manuelles et créatives, sportives, mais ce sera aussi l'occasion de se rencontrer tout simplement et de se retrouver !

Autour de valeurs pédagogiques, l'animatrice sera aussi en mesure d'accompagner individuellement les jeunes dans leurs démarches, selon leurs besoins, dans un esprit de bienveillance.

Les inscriptions se feront sur place (Ado'Bus) ou à la Maison de l'Ado, chemin des coteaux 64800 Nay. L'adhésion est au même tarif : 10 € pour l'année, avec une participation supplémentaire pour les activités organisées avec des partenaires extérieurs. Afin de valider une inscription, le jeune doit remplir une fiche d'inscription, une fiche sanitaire de liaison et signer le règlement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, contacter Fabienne Escande sur « adobus@paysdenay.fr ».

Un contexte toujours tendu
pour les collectivités

Baisse des recettes et nouvelles charges



Nouvelle baisse de la DGF, suppression prochaine de la taxe d'habitation : la CCPN, comme les autres groupements et collectivités locales, se trouve confrontée à une diminution très importante de ses recettes dans le même temps où la loi impose de nouvelles compétences et de nouvelles charges. Michel Cassou, vice-président de la CCPN, en charge de l'Administration générale, des finances et des ressources humaines, fait le point.

C'EST UN BUDGET ÉTABLI DANS UN CONTEXTE DE DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ?

- Hélas oui ! La dotation globale de fonctionnement (DGF) est une nouvelle fois en baisse, de 6 % cette année. Pour donner une idée : c'est la moitié de ce qui nous était versé en 2011 (1,6 M€). En 2017, il nous a été attribué seulement 836 000 €.

A PRIORI, VOUS ALLEZ PERDRE AUSSI UNE AUTRE RESSOURCE IMPORTANTE : LA TAXE D'HABITATION

- On annonce en effet sa suppression. Par quoi remplacer cette ressource pour les collectivités locales ? L'État annonce que ce manque à gagner sera compensé la première année. Mais après ? Et comment l'État va-t-il dégager de nouvelles ressources alors qu'il annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts ?

COMMENT ÉQUILIBRER LE BUDGET AVEC CETTE DOUBLE BAISSSE DES RESSOURCES ?

- Cela va finir par relever du défi impossible. Surtout si on veut continuer à assurer la mission de toute collectivité : maintenir le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité du territoire. Cela passe nécessairement par les investissements. Ce qui suppose de disposer de recettes.

POUR 2018, VOUS MAINTENEZ LES GRANDES ORIENTATIONS

- Nos engagements seront tenus avec la poursuite des projets communautaires (Centre culturel, aménagement du Soulor, centre d'incendie et de secours, déchetterie, jeunesse, Très Haut Débit...).

AVEZ-VOUS PRÉVU UNE AUGMENTATION D'IMPÔTS

- Non. Les taux restent les mêmes cette année encore.

EN CONCLUSION, LES PROCHAINES ANNÉES SERONT DIFFICILES ?

- Elles seront plus difficiles, effectivement, à partir de 2021. Parce que nous aurons, à ce moment-là, à assumer les charges de fonctionnement du Centre culturel, les aménagements touristiques au Soulor, les travaux de la GEMAPI, etc. Face aux charges nouvelles, sans augmentation de la dotation de l'État, il faudra donc travailler sur les emprunts. Car nous aurons à financer également d'autres gros chantiers, que la CCPN a accepté de prendre en maîtrise d'ouvrage déléguée et donc d'en assurer le préfinancement, comme la réhabilitation des décharges de Bordes et Coarraze, la rénovation du Calvaire de Bétharham... Certes les subventions prévues viendront. Mais après que nous aurons réglé les factures. D'où la nécessité des emprunts pour faire la « soudure ».

À NOTER

APPELS D'OFFRES CCPN

Uniquement par numérique

À partir du 1^{er} octobre 2018, la réglementation impose le passage au « tout numérique » pour la commande publique. Il n'y aura plus possibilité d'accepter d'offres papier pour les entreprises qui devront déposer gratuitement leurs offres sur le profil acheteur de la CCPN à l'adresse suivante :

www.eadministration64.fr

BIBLIOTHÈQUES

Des DVD en prêt

Dès septembre prochain, afin de diversifier leur offre culturelle, trois bibliothèques du réseau vont proposer des DVD en prêt pour les usagers. Films, dessins animés et documentaires vidéos seront proposés dans les bibliothèques d'Arros-de-Nay, d'Assat et de Lagos.

Piscine Nayeo Les nouveautés arrivent



« C'est une piscine déjà très axée sur la famille. Notre souhait, c'est de développer encore plus cette vocation dans une dimension ludique ».

Arrivé début avril, **Alain Bastière le nouveau directeur de Naye** (notre photo), a déjà une longue expérience de la gestion de piscines. Il était précédemment responsable du service Sports, Loisirs et Accueil au sein de la Communauté de communes Vienne et Gartempe, dans le département de la Vienne.

Son travail, il l'inscrit dans une perspective de développement des offres de Naye (notre encadré ci-dessous).

Enfin, à plus long terme, Alain Bastière pense aménager un espace de cardio-training.

Donc beaucoup de nouveautés envisagées. Pour lui, Il y a nécessité à faire évoluer l'offre.

« Les établissements qui bougent ne meurent pas » constate-t-il.

Les budgets annexes

Quatre secteurs font l'objet de nouveaux budgets annexes, puisqu'il s'agit d'activités particulières :

■ **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La loi NOTRe a imposé aux collectivités cette nouvelle compétence (lire Les Infos n°36). Une taxe pour alimenter ce budget est prévue par la loi. La CCPN devrait l'instaurer, en 2019, pour alimenter les travaux, confiés au Syndicat Mixte du Gave de Pau. 200 000 € seront consacrés, cette première année, à des travaux d'entretien.

■ **La reprise du SEAPAN** (Syndicat de l'eau et de l'assainissement du Pays de Nay). La Communauté de communes assure la continuité du Syndicat qui est dissous depuis le 1^{er} janvier 2018. Il ne s'agit là que d'une reprise technique, sans incidence financière.

■ **Aeropolis**. Bientôt seule gestionnaire de cette zone d'activités, la CCPN gèrera le budget de 900 000 € (investissements et fonctionnement).

■ **Très Haut débit** : les dépenses seront mutualisées et l'investissement sera fonction du résultat de l'appel d'offres lancé par le futur Syndicat Mixte. (Lire l'interview en page 7).

L'ATTRACTION DE L'ÉTÉ : UNE STRUCTURE GONFLABLE

On trouve déjà nombre d'activités à la piscine Naye, comme l'aquagym, l'aquabike, les bébés nageurs, les initiations et perfectionnements à la nage pour enfants, adultes et seniors, le jardin aquatique pour les 4-6 ans et notre espace détente avec jacuzzi, hammam, sauna. Cet été, les petits et les grands pourront profiter d'une structure gonflable modulable (notre photo) qui comprend cinq modules sur une longueur totale de 25 mètres.



Tourisme

Des actions ciblées pour faire connaître le Pays de Nay

L'Office de tourisme communautaire du Pays de Nay mène, cette année, plusieurs actions ciblées pour faire connaître le territoire et ainsi augmenter sa notoriété. D'abord par une présence dans des manifestations et festivités : salon international de l'agriculture (mars), Bordeaux fête le vin (juin), sur la Feria del Pilar à Saragosse (octobre).

De même, des temps de présentation du Pays de Nay se déroulent depuis le mois de mars dans le cadre de restaurants d'entreprises (Alstom à Tarbes, Unigros et Safran à Toulouse, l'École de la Magistrature à Bordeaux). D'autres restaurants d'entreprises sont actuellement en cours de démarchage. Il s'agit de rencontrer les salariés de ces entreprises importantes et de leur faire connaître et présenter les activités, découvertes et possibilités d'hébergements qu'offre notre territoire.

LA PRESSE ET LA TV

Parallèlement, l'Office de tourisme mène un large travail auprès de la presse régionale et nationale. Après l'accueil, l'été dernier, de l'équipe de tournage de

l'émission « Des racines et des ailes » (diffusion en mars dernier), l'année précédente, de France 3 Aquitaine, « Météo à la carte », le magazine Parents, ou bien encore le Guide du routard version web, pour ne citer que ceux-là, cette année, ce sont pour le moment des blogueurs qui seront accueillis et de nouveau une équipe de « Météo à la carte ». D'autres reportages restent encore à préciser.

ET AUSSI

La page Facebook de l'Office de tourisme « Tourisme Pays de Nay » relaie régulièrement les différentes manifestations culturelles et sportives qui rythment le territoire tout au long de l'année.

Des lettres d'informations envoyées par mail sont également diffusées régulièrement et reprennent les informations sur les bons plans, les nouveautés, les suggestions d'activités du moment... Bref, tout ce qui peut faire apprécier plus encore le territoire et son cadre de vie.

Visites et balades

L'Office de tourisme vous donne de bonnes idées

Les brochures 2018 de l'Office de tourisme du Pays de Nay viennent de sortir : carnet de vacances, carnet d'idées journées, Pass vacances, carte touristique, guide des hébergements, carte des circuits VTC et VTT, agenda des manifestations ou informations pratiques de la Communauté de communes sont à votre disposition.

8 circuits sont également proposés à ceux qui préfèrent les balades en VTC et en vélo électrique, pour (re) découvrir le Pays de Nay. Dépliants disponibles gratuitement à l'Office de tourisme.

Outre la documentation touristique,

l'équipe de l'Office de tourisme est à vos côtés pour conseiller et suggérer des idées de loisirs, aussi bien pour vous, votre famille que pour vos amis !

Deux séances d'initiation à la pêche sont proposées par l'Office de tourisme cet été, en juillet et août, au tarif de 10 € par personne. De même, il est possible d'acheter son permis de pêche auprès de l'Office de tourisme.

Enfin, à ne pas oublier, un service de billetterie pour les spectacles et festivals sur le Pays de Nay est également disponible.



PASS'VACANCES 2018 Des conditions préférentielles

Fort du succès du 1^{er} Pass vacances en 2017, l'Office de tourisme du Pays de Nay et ses partenaires ont reconduit l'opération en 2018. À l'intérieur de ce chèque-avantage, plusieurs prestataires touristiques du territoire proposent des conditions préférentielles aux personnes détentrices du sésame se présentant dans leur établissement. Valable jusqu'en novembre, il est à retirer gratuitement à l'Office de tourisme de Nay et s'adresse autant aux touristes qu'aux habitants.

À LESTELLE Soirées d'accueil

Des soirées d'accueil auront lieu chaque lundi entre le 16 juillet et le 20 août 2018, à partir de 18h30, à Lestelle-Bétharram. Ce sera l'occasion de partager un moment privilégié avec les vacanciers en séjour sur le Pays de Nay. Cet accueil débutera par une présentation par l'équipe de l'Office de tourisme communautaire des activités, visites et découvertes, ainsi que des animations de la semaine, puis sera suivi d'une visite guidée de la bastide de Lestelle-Bétharram, menée par la chargée de mission Patrimoine de la Communauté de communes du Pays de Nay (visite contée le 20 août). La soirée s'achèvera autour d'un apéritif offert par l'Office de tourisme et ses partenaires. N'hésitez pas à venir avec vos hôtes !

TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ Comme un air de vélo

Le Pays de Nay, comme un air de vélo avec le col du Soulor en guest star ! Cette année 2018 sera marquée, tout l'été, par plusieurs événements cyclistes majeurs : « On s'y Col », le 21 juillet, pour une ascension en nocturne sur route fermée de la vallée de l'Ouzom, le Tour de France, le 27 juillet, et « Cycl'n Trip » le 3 août, la « Haute route des Pyrénées » le 19 août et l'ascension par 3 routes différentes (depuis Argelès, Laruns et la vallée de l'Ouzom) en une même journée, dans le cadre de « La confrérie des barons du Soulor-Aubisque ». Retrouvez davantage de temps forts sur le Pays de Nay dans l'agenda des Infos. Et ne manquez aucun rendez-vous, en vous inscrivant à notre agenda et notre newsletter sur www.tourisme-bearn-paysdenay.com

L'OFFICE DE TOURISME S'AGRANDIT Adresse temporaire

À compter du 25 juin et jusqu'en février 2019, en raison des travaux de ré-agencement et d'extension du bâtiment de l'Office de tourisme, l'accueil de l'Office de tourisme communautaire sera délocalisé à la Maison Carrée, place de la République, sous les arcades à Nay.

AGENDA

Rendez-vous juin-juillet

Grand prix de Beuste

Grand prix de quilles de 9 organisé dans le cadre des fêtes patronales
24 juin 2018 de 15h00 à 19h00
Quillier municipal
64800 Beuste
Gratuit
Contact : 06 13 74 53 97
fourcade.henri@orange.fr

13^e festival Les scènes de la grange

Festival de théâtre.
Du 26 juin au 24 juillet 2018
Théâtre de la grange
10 rue des Paysans
64510 Angaïs
Tarifs : de 10 à 20 €.
Contact : info@theatredelagrang.com
www.theatredelagrang.com

12^e édition de Musica'lagos

Festival de musiques improvisées.
Du 29 juin au 1^{er} juillet 2018
Esplanade de la salle des fêtes
64800 Lagos

Et paf le château

Le 1^{er} juillet 2018
de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
7 bis rue des Pyrénées
64800 Corraze
Journée des savoir-faire avec de nombreux artisans.
Animations, tombola avec les tickets d'entrée, visites guidées du château.
Tarifs : 3 €, gratuit pour les demandeurs d'emploi et les moins de 18 ans.
Contact : 06 09 93 62 34

Pyrène festival

Festival de musique
6 et 7 juillet 2018
Complexe sportif
Rue du stade 64510 Bordes
Tarifs : pass 1 jour 20 €, gratuit pour les moins de 14 ans
Contact : contact@pyrenefestival.fr
www.pyrenefestival.fr

21^e rallye du Béarn

7 juillet 2018 de 10h00 à 20h00
Place du Marcadieu 64800 Nay

Tracés sur les communes d'Arros-de-Nay, Haut-de-Bosdarros et Sévignac-Méyracq.
Gratuit
Contact : 06 30 34 41 87
rallyedubearn.e-monsite.com
mimimat@wanadoo.fr

Fête de la Montagne

7 et 8 juillet 2018 de 8h00 à 18h00
Col du Soulor
65560 Arbéost
Contact : 05 59 13 94 99

On s'y col

Ascension nocturne non chronométrée du Col du Soulor à vélo
21 juillet 2018 à 19h00
Départ groupé depuis la salle des fêtes d'Asson.
Inscription gratuite
www.onsycol.fr

Initiation pêche

À partir de 8 ans.
25 juillet 2018 de 9h00 à 12h30
Le rendez-vous est donné à la Maison Carrée,

13, place de la République 64800 Nay. Les enfants de 8 à 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Sur inscription, nombre de places limité à 8 personnes - Matériel de pêche fourni. Prévoir bottes et vêtement de pluie, casquette.
Tarifs : 10 €/personne
Contact : 05 59 13 94 99
accueil@tourisme-bearn-paysdenay.com

Marché des producteurs de Pays

Producteurs fermiers et artisans
26 juillet 2018 de 18h00 à 23h00
64800 Nay
Composez votre menu et partagez un repas sur place en découvrant des produits locaux de qualité.

Nuits blanches de gueules noires

27 juillet 2018
19h00 : repas
21h00 : spectacle « Au fond de la mine » par la compagnie des Arts Tigrés.
Salle des fêtes 64800 Arthez-d'Asson
Tarifs : 10 € adulte, 5 € enfant
Contact : 05 59 53 28 42

Coups d'accélérateur pour le développement économique

Des opérations programmées pour le commerce, l'artisanat, les



Investissements publics, actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat, aides directes aux entreprises et agriculteurs, soutien au Très Haut Débit, réflexion sur une future pépinière d'entreprises : ces axes, retenus par la CCPN, sont autant de coups d'accélérateur pour le développement économique du territoire.

Le développement économique est une compétence historique majeure et une priorité des communautés de communes. Priorité d'ailleurs mise en exergue par le SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Pays de Nay qui préconise, notamment, de développer l'attractivité des centres-bourgs

et le soutien au commerce et à l'artisanat pour répondre aux besoins et aux nouveaux modes de consommation.

DEUX TYPES D'ACTIONS

Actions collectives, aides directes aux entreprises : c'est autour de ces deux types d'actions que sera par exemple bâtie, pour

le secteur du commerce et de l'artisanat, l'Opération Collective de Modernisation en milieu Rural (OCMR).

La CCPN a en effet été retenue par le fonds d'État FISAC (Fonds intervention pour les services, le commerce et l'artisanat), dans le cadre d'un appel à projet. Chaque opération de l'OCMR

pourra ainsi bénéficier de ces aides du FISAC (voir encadré). S'y ajouteront des subventions du Conseil régional.

Avec cette opération, deux autres projets sont particulièrement suivis : le déploiement du Très Haut Débit et une réflexion sur la création d'une pépinière d'entreprises.

PROJET DE TERRITOIRE

L'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR)

La CCPN en sera le maître d'œuvre. Parmi les deux types d'actions retenues :

■ actions collectives :

- . création d'une signalétique globale
- . promotion des artisans d'art
- . création du label « Préférence pour le commerce » avec la CCI.
- . programme collectif territorial de fidélisation de la clientèle
- . outils numériques de diffusion
- . salon des entreprises

■ aides directes aux entreprises : modernisation des locaux et de l'outil de travail.

Une convention de partenariat sur 3 ans sera signée avec les principaux partenaires de la CCPN (UPPN, CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, etc.). Elle permettra d'assurer l'animation du dispositif pour les 3 ans à venir.

« UN PROGRAMME CIBLÉ SUR DES ACTIONS PRÉCISES »



Serge Castaignau, est vice-président en charge de l'Économie. Il détaille les opérations prévues et évoque deux autres dossiers importants : le Très Haut Débit et une future pépinière d'entreprises.

territoire pour le soutien du commerce et de l'artisanat.

CONCRÈTEMENT QUELLES SONT LES ACTIONS RETENUES ?

- Dans le cadre de l'OCMR, (Opération Collective en Milieu Rural), nous avons ciblé deux types d'actions.

Les aides directes aux entreprises (y compris les jeunes agriculteurs qui sont aussi des entrepreneurs) visent à soutenir la création, le développement, l'extension.

Enfin, les actions collectives sont directement axées sur la promotion et la communication du commerce et de l'artisanat (voir

encadré). Le portage des actions collectives sera en partie confié à l'UPPN (Union des Professionnels du Pays de Nay). Le reste se fera dans un cadre de partenariat avec les différents partenaires de la CCPN que sont :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau-Béarn
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques.

UN AUTRE POINT FORT DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, C'EST AEROPOLIS

- Aeropolis n'est pas concerné par les actions OCMR. Mais effectivement, c'est une composante forte de notre économie territoriale. Jusqu'ici la gestion en incombait à un Syndicat mixte départemental.

Avec la loi NOTRe, le Syndicat mixte doit disparaître. Nous serons alors le maître d'œuvre unique pour la gestion et la commercialisation des terrains

de cette zone (14 hectares restants).

Y AURA-T-IL LA CRÉATION D'UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES POUR COMPLÉTER LE MAILLAGE TERRITORIAL ?

- Effectivement, nous y réfléchissons. C'est une manière d'attirer les jeunes entreprises en leur proposant des services mutualisés. Nous sommes allés visiter des pépinières existantes. Mais nous n'avons pas choisi de lieu d'implantation pour le moment. Nous souhaitons lui donner une orientation innovante.

ENFIN LE TRÈS HAUT DÉBIT ?

- Nous avons adhéré au Syndicat Mixte Ouvert qui regroupera les acteurs publics et héritera d'une délégation de Service public du Conseil départemental pour le déploiement des réseaux (voir interview). Le Très Haut Débit est un outil très attendu par les entreprises en particulier.

UNE SIGNALÉTIQUE COHÉRENTE

La CCPN a lancé, en 2016, une action visant à créer une signalétique générale homogène et cohérente, permettant d'identifier les principaux points d'intérêt du territoire (centres-bourgs, commerces, hôtels et restaurants, services et équipement à la population, stationnement, sites patrimoniaux et touristiques...). C'est l'une des actions importantes de l'OCMR. Il s'agit par là de répondre à un besoin de visibilité des entreprises, des services et des équipements, des sites patrimoniaux et touristiques. Et orienter les usagers de la route et des itinéraires cyclables. Le financement sera assuré par la CCPN, par des participations de l'État, du Conseil départemental et des communes. Les entreprises justifiant d'un besoin de micro-signalétique particulière financeront leur matériel.

LE CONSEIL RÉGIONAL, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Michel Minvielle, conseiller régional, conseiller municipal à Bordères, explique le rôle et les rapports entre une collectivité locale comme la CCPN et le Conseil régional.

DEPUIS LA LOI NOTRe, C'EST À LA RÉGION SEULE QU'EST DÉVOLUE LA COMPÉTENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, HORS IMMOBILIER D'ENTREPRISE. C'EST À ELLE DE COORDONNER L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, COMME LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES. COMMENT ÇA SE PASSE ?

- Cette coordination se fait à travers la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Ce schéma s'articule

autour d'enjeux forts tels que l'innovation, la compétitivité et le développement solidaire des territoires.

C'est sur cette base que sont élaborées les modalités de contractualisation à travers la signature d'une convention avec les EPCI qui souhaitent mener, comme la CCPN, des actions de développement économique.

QUELS SONT LES AXES D'INTERVENTION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA NOUVELLE AQUITAINE ?

- Ils sont organisés autour de

principes clés comme la création d'emplois et les aides aux entreprises (assorties de conditionnalités) sur l'ensemble des secteurs d'activité de développement économique et environnemental. Sont ainsi concernées : les transitions numériques, environnementales, énergétiques et de mobilité, l'internationalisation des territoires, l'innovation, l'amélioration de la performance industrielle...

VOTRE RÔLE DE CONSEILLER RÉGIONAL ?

- Outre ma participation aux

différents groupes de travail et aux débats au Conseil régional, je mets en relation les porteurs de projet de la CCPN auprès des interlocuteurs régionaux concernés. Le suivi et l'accompagnement des dossiers sont, pour moi, fondamentaux dans mon rôle d' élu.

Au vu de la taille de cette nouvelle grande région, la proximité de l' élu est essentielle et, pour ma part, je travaille à être un relais, sorte d'interface, entre les acteurs locaux et la Région.

mées pour le entreprises...



Sur la zone d'activités Aeropolis, la CCPN va devenir le maître d'ouvrage unique pour la gestion et la commercialisation des terrains disponibles.

TRÈS HAUT DÉBIT SUR NOTRE TERRITOIRE : LANCEMENT EN VUE



Jean-Yves Prudhomme est vice-président en charge de la Communication – Systèmes d'Information – Tic. Il détaille le grand chantier du déploiement du Très Haut Débit sur le Pays de Nay.

LA CCPN SERA PARTENAIRE DE CE DÉPLOIEMENT. EST-ELLE PRÊTE ?

- Depuis longtemps ! Car dès 2014, nous nous sommes positionnés pour être pilotes de l'opération. En 2016 et 2017, nous avons provisionné 2 millions d'euros en prévision du financement de ce déploiement de la fibre sur le Pays de Nay.

Ce qui fait que si, normalement, les travaux de ce déploiement débutent à l'échelle départementale

fin 2018-début 2019, nous serons prêts. Ce réseau desservira particuliers et entreprises. La fibre arrivera en limite de propriété, libre à chacun d'effectuer son branchement individuel. Le nombre de prises desservies sera précisé quand la négociation avec le délégataire sera terminée.

CE CALENDRIER EST-IL ARRÊTÉ ?

- A priori oui. Il faut dire que la relance du Plan France THD par le gouvernement a incité les opérateurs à s'intéresser à nos territoires alors que, jusqu'à présent, ils se concentraient sur les zones urbaines comme le BAB ou l'agglomération paloise pour des raisons évidentes de rentabilité. Restaient les espaces ruraux aux habitats plus dispersés et les zones de montagne qui sont maintenant pris en compte.

QUEL SERA LE DÉROULÉ ?

- C'est le SMO (Syndicat Mixte Ouvert), en cours de création, qui prendra le relais du Conseil départemental. (voir encadré ci-dessous).

Il n'y aura pas de perte de temps puisque celui-ci a déjà déposé les dossiers et lancé un appel d'offres aux opérateurs.

Même anticipation question financement. Sur un coût estimé à 300 millions €, c'est le Conseil départemental qui lancerait un emprunt global pour financer ce déploiement. Il en supporterait 70 %, chaque Communauté de communes remboursant la part des 30 % restants, calculés au nombre de prises potentielles. Le coût des prises sera mutualisé.

FINALEMENT, QU'AMÈNE L'UTILISATION DE LA FIBRE ?

- Une performance et un confort plus grand dans l'utilisation d'Internet : accès ultrarapide, débit de transmission plus élevé, possibilité de plusieurs utilisateurs en simultané... Elle contribue beaucoup à réduire la fracture numérique qui pénalisait nos territoires. Certaines zones de nos communes n'avaient même pas accès à Internet. De plus, les usages évoluent actuellement et demain, ce sera une explosion d'utilisations, aussi bien administratives que personnelles.

LE SMO, RELAIS DU DÉPARTEMENT

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) regroupe les acteurs publics concernés par le projet. Cette structure héritera de la délégation de service public convenue que le Département a déjà lancée pour une durée de 25 ans. Il réunira des élus répartis en trois collèges :

- affaires générales : tout le territoire sera représenté
- aménagement du numérique : suivi

du déploiement des infrastructures de réseaux

■ usage du numérique : applications liées à l'usage du numérique. En cours de création, le SMO sera opérationnel à la fin du deuxième trimestre 2018. Il reprendra l'ensemble des dossiers et procédures lancées par le Conseil départemental. Pour la CCPN, le référent sera Jean-Yves Prudhomme et le suppléant Alain Vignau, maire de Beuste.

LA COUVERTURE DANS LE DÉPARTEMENT

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les grandes zones urbaines sont déjà desservies en fibre optique ou vont l'être prochainement. Ce sera le cas pour le littoral basque. L'agglomération paloise est également équipée d'infrastructures numériques. Pour le reste des Pyrénées-Atlantiques, il existe Iris 64, un service public créé par le Département en 2003. Actuellement, Iris 64 irrigue

92 % du territoire en haut débit soit 504 communes sur les 546 que comptent les Pyrénées-Atlantiques.

Ambition de ce plan Très Haut Débit, initié par le Département, le schéma prévoit le raccordement de 90 % des habitations et entreprises de notre territoire à la fibre optique. La négociation en cours devrait permettre d'améliorer ce taux.

En 2018, on compte 413 000 prises de télécommunications dans le 64.

Les contrats territoriaux

La signature de contrats et de partenariats permet à la CCPN de bénéficier de financements.

CONTRAT DE RURALITÉ

Partenariat État - Pays de Nay

Le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du Pays de Nay. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet. Ce contrat est conclu entre l'État et la CCPN pour une durée de 3 ans.

Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur la base des thématiques prioritaires suivantes :

- Redynamisation et renforcement des centres-bourgs et des centralités
- Développement de l'attractivité
- Transition écologique et mobilités
- Services, cohésion sociale et accessibilité.

Pour l'année 2017, les communes et la CCPN ont ciblé pour 3 200 000 € d'investissements, financés à hauteur de 820 000 € d'aides de l'État, sur la base des thématiques ci-dessus. Les

actions 2018 sont en cours de dépôt par la CCPN et les communes.

CONTRAT D'ATTRACTIVITÉ GRAND-PAU-PAYS DE NAY - RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Partenariat Pays de Nay - Région Nouvelle-Aquitaine

Le contrat d'attractivité a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays de Nay.

La stratégie du Pays de Nay se décline également en 3 axes présentant une armature différente de celle proposée dans le contrat de ruralité mais en reprenant les fondements :

- Favoriser un développement équilibré des équipements et des services sur un bassin de vie attractif
- Renforcer les atouts économiques des territoires tout en se diversifiant
- Engager un modèle de développement rural plus soutenable.

Dans ce partenariat, la CCPN est associée au Syndicat Mixte du Pays

du Grand Pau pour établir ce contrat, construit sur la base de deux volets distincts.

Ce contrat, établi sur 3 ans, présente un projet d'investissement 2018-2020 de la CCPN, d'un montant restant à arbitrer, mais estimé à 26 millions d'euros. Il s'accompagne des soutiens financiers de la Région et de l'Europe pour réaliser les projets communautaires.

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES

Partenariat Pays de Nay - Région Nouvelle Aquitaine

La Communauté de communes du Pays de Nay s'est dotée d'une stratégie de développement économique reposant sur un diagnostic de son territoire réalisée en concordance avec les orientations identifiées par le partenariat régional et inscrites dans le SRDEII Nouvelle-Aquitaine.

Elle repose sur les principes suivants :

- Développer une nouvelle offre foncière et immobilière pour les entreprises avec des services renforcés

- Diversifier les activités économiques

- Maintenir une activité économique agricole dynamique, diversifiée et génératrice d'emplois avec des industries valorisant les productions locales

- Revitaliser les commerces et services de centres-bourgs.

CONVENTION DE PARTENARIAT « AIDES À L'IMMOBILIER »

Partenariat Pays de Nay - Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Relevant de sa compétence propre, la Communauté de communes du Pays de Nay souhaite aider les investissements immobiliers des entreprises s'installant sur ses parcs d'activités.

Toutefois, la loi le permettant, le Département viendra également en appui dans le cadre d'une délégation et de fonds dédiés.

La CCPN a donc voté une enveloppe budgétaire, pour 2018, d'un montant de 100 000 € pour les entreprises tournées sur la production (artisanat, industrie, service à la production), et de 60 000 € pour les entreprises touristiques dans le cadre d'un projet d'hébergement.

Pays de Nay, territoire d'entreprises

V. Les travailleurs indépendants :

Un médecin, un accompagnateur de montagne, un expert industriel... Point commun à ces professions, très éloignées l'une de l'autre : elles sont exercées par des professionnels indépendants. Qui sont-ils ? Rencontre avec quelques-uns d'entre eux du Pays de Nay.

Ils sont 2,8 millions en France qui ont préféré leur liberté d'entrepreneur à un statut de salarié. Selon la définition officielle, le travailleur indépendant, ou free-lance (comme il est dit dans quelques métiers) est un professionnel qui exerce une activité économique à son propre compte. Contrairement au salarié, le travailleur indépendant est autonome et propriétaire de ses moyens de production. Il est donc libre de s'organiser comme il le souhaite, sans avoir à en référer à un supérieur hiérarchique.

La rançon de cette liberté, c'est évidemment une certaine solitude dans l'exercice du métier, surtout à l'heure des décisions : investissement, démarchage... Tous reconnaissent apprécier cette autonomie dans leur travail mais en soulignent le poids. « Autant dire qu'on est loin des 35 heures ! » souligne l'un d'eux. Alors pourquoi ce choix ? Par obligation pour quelques-uns (pour rebondir après une perte d'emploi par exemple). Pour d'autres, c'est un moyen de démontrer ses qualités professionnelles ...

QUATRE CATÉGORIES

Dans une galaxie de métiers, l'INSEE a regroupé les travailleurs indépendants en quatre grandes catégories :

■ **Les professions libérales** (architectes, médecins, psychologues, formateurs indépendants, experts-comptables...) ou assimilées (consultants, rédacteurs, graphistes...). Certaines professions (secteur médical, architectes, comptables...) sont en outre régies par un Ordre professionnel.

■ **Les exploitants agricoles**
■ **Les patrons dans l'industrie, le commerce ou les services**
■ **Les dirigeants de sociétés.**

STATUT JURIDIQUE

Les travailleurs indépendants ont le choix entre différents statuts :

■ **société d'exercice libéral ou société civile professionnelle** pour les professionnels libéraux.

■ **entreprise individuelle** classique, **EIRL** (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) et **auto-entreprise** (ou micro-entreprise).

■ **société unipersonnelle**

■ **SASU** (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle)

■ **EUURL** (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée).

LE PORTAGE SALARIAL

Le « salarié porté » est lié par un contrat de travail à sa société de portage salarial. Mais il conserve toute son autonomie professionnelle. Libre de démarcher les entreprises de son choix, il peut développer son activité comme le ferait n'importe quel dirigeant de SASU.

DES PROFESSIONS TRÈS DIVERSES

Des parcours variés, une expertise certaine, un dynamisme obligatoire : gros plan sur quelques indépendants de notre territoire.

Sécurité Incendie : « Notre priorité, c'est votre sécurité... »



Après avoir exercé pendant 25 ans ce métier comme salarié, Daniel Richard a décidé de voler de ses propres ailes en créant RPI (Richard Protection Incendie) en mai 2017.

S'appuyant sur son évident savoir-faire, il propose donc du matériel et des services liés à la sécurité Incendie, autour de son slogan : « Notre priorité, c'est votre sécurité ... ».

Côté matériel incendie, il assure la vente et la maintenance des extincteurs, des RIA (Robinet Incendie Armé), des Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité (BAES), des systèmes de désenfumage et d'alarme...

Il complète son offre par la mise en place de plans d'évacuation et d'intervention, avec la signalétique correspondante, et propose également des formations incendie et sécurité

santé au travail (manipulation des extincteurs, évacuation, Sauveteur Secouriste du Travail, habilitation électrique...), via ses différents partenaires.

RPI intervient dans les Établissements Recevant du Public (mairies, écoles, crèches, maisons de retraite, hôpitaux, foyers d'accueil...), dans des bâtiments industriels et tertiaires, et dans les domaines agricole, BTP, carrières et pour les particuliers. Comme pour toute nouvelle entreprise, la part de démarchage est importante. Il prospecte les Hautes-Pyrénées où sa clientèle se développe, les Landes et le Gers. Et bien sûr,

les Pyrénées-Atlantiques, dont le Pays de Nay, où « son camion commence à être connu ».

« La meilleure des publicités c'est évidemment le bouche-à-oreille ». Il y compte beaucoup. Avec raison, puisque, comme il le dit, « son savoir-faire, ses conseils, et son sérieux professionnel sur le terrain » lui permettent de répondre rapidement aux obligations de chacun.

• **RPI**
Bénéjacq
Tél. 07 69 79 28 38
Mail : rpi64@free.fr

Un « Made in Sud-Ouest » jusqu'à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les festayres qui arborent la tenue adéquate des ferias : béret, pantalon et t-shirt...

Les comités des fêtes, les entreprises, les collectivités qui veulent, pour l'événement, polos, chemises à leur sigle...

Inutile pour eux d'aller chercher bien loin ! En effet, sur trois boutiques en ligne, ils peuvent faire leur choix, établir leur devis et commander leurs articles « made in Sud-Ouest ».

Véronique Mialocq a repris les rênes de l'entreprise familiale, désormais implantée à Assat, fondée par son grand-père Louis Gaitaud, à Bizanos, voici 50 ans. D'abord spécialisée dans le béret basque et militaire, la société a rapidement étendu la gamme de ses produits.

« Avec une règle, préserver le

"made in France" : les bérets, par exemple, sont en partie fabriqués à Oloron ».

Ce choix, comme la volonté de pratiquer la vente en ligne (déjà depuis 18 ans !) et la possibilité de personnaliser chaque commande, explique, malgré la crise, le développement continu. S'y ajoutent deux autres points



forts : la réactivité et la qualité du textile proposé.

Résultats : plus de 12 000 bérets

vendus par an, ainsi que des milliers de t-shirts et des clients sur toute l'Europe, jusqu'à Saint-

Pierre-et-Miquelon mais également à l'International.

Enfin, l'entreprise sait faire preuve d'inventivité. C'est ainsi qu'elle a répondu à la demande particulière d'un donneur d'ordre aéronautique pour la fourniture de « sacs ignifugés avec sable ». Défi surprenant mais relevé avec succès.

• **Articles basques :**
www.benetako.fr
• **Textiles publicitaires :**
www.tshirt-impression.com
• **Bérets militaires :**
www.beret.militaire.com

des professionnels reconnus dans une galaxie de métiers

Accompagnateur en montagne

« Faire apprécier pour préserver »



« **La montagne ? Elle n'est pas réservée à une élite sportive mais offerte à tous pour le plaisir de la découverte et pour vivre des moments "hors du temps" !** »

Son métier-passion d'accompagnateur en moyenne montagne, José Gonzalez le vit officiellement depuis 1995, date de son brevet d'État venu confirmer une longue expérience antérieure.

« Les randonnées en

montagne ? Ce n'est pas que la marche » insiste-il. Il y a toujours des choses à découvrir : torrents, grenouilles pour les petits, et, pour tous, isards, marmottes, rapaces, fleurs, lacs, somptueux panoramas...

Ce n'est évidemment pas tout. Car au gré de ces pérégrinations, il fait aussi la part belle à l'histoire. Celle des affrontements entre vallées béarnaises et espagnoles, ou celle des soldats de François 1^{er}, venus se soigner aux

Eaux-Chaudes des coups d'arquebuses reçus à la bataille de Pavie.

Et comment oublier le pastoralisme, cette tradition millénaire, vitale pour ces territoires, qu'il a coutume de faire découvrir ? Mais qui effectue des randonnées en montagne ? Tous ceux qui le veulent ! Y compris les personnes en situation de handicap. Seule obligation pour l'accompagnateur : « ramener le groupe content et... entier ».

D'où les circuits adaptés aux attentes et... à la condition physique des participants. On peut concevoir une journée tranquille avec une heure de marche ou... décider de crapahuter 8 à 10 heures, du tour de l'Ossau à la longue marche du tour des Vallées d'Aspe et d'Ossau... ou de Collioure à Cadaquès.

En tout cas, au bout de tant d'années, José Gonzalez espère avoir fait naître, chez ses clients, un sentiment de responsabilité environnementale. Car « si on apprécie la montagne, on voudra la préserver ».

• **José Gonzalez**
Bruges
Tél. 06 80 22 55 50

Sa vocation

Médecin de campagne



Elle a réussi ce qu'elle souhaitait : quitter cette région parisienne où elle est née, afin de pouvoir exercer une médecine humaine de proximité. Si possible en milieu rural.

Après 10 ans passés aux urgences de l'hôpital de Pau, le docteur Estelle Lanvier reprend donc, en 2015, le cabinet d'un médecin parti à la retraite à Lestelle-Betharram.

Au cœur de ce milieu rural qui lui permet de vivre et d'exercer son métier de médecin en harmonie avec ses convictions : vivre et être utile dans les petites communes.

« Ici, je peux prendre le temps de

soigner les gens et surtout de les écouter pour les aider au mieux, en liaison avec la famille pour trouver la meilleure solution, notamment pour les personnes âgées ».

Être médecin de campagne lui donne aussi la possibilité de pratiquer, périodiquement, un autre aspect de son métier : la médecine d'urgence de premier niveau (points de suture et électrocardiogrammes). Un savoir-faire utile pour ses patients éloignés des centres hospitaliers.

Elle considère la création du collectif Païs (voir encadré ci-dessous), qui regroupe 10 médecins de la Plaine comme « une avancée majeure » dans l'exercice de son métier, avec un « tout bénéfice pour le patient ».

Car un secrétariat commun et les dossiers informatisés des patients, consultables par chacun des médecins du collectif, « nous procurent, dit-elle, un confort de travail qui augmente notre disponibilité d'écoute ». Et lui permettent, « très concrètement de s'engager encore plus dans la médecine qu'elle veut faire ».

• **D'Estelle Lanvier**
Lestelle-Bétharram
Tél. 05 59 71 95 33

La Plate-forme Alternative d'Innovation Santé (PAIS) permet d'assurer la continuité des soins (lire les Infos n°35 et n°36.)

Comment ça marche ? Le patient continue d'appeler son médecin traitant. Si celui-ci est indisponible, le patient est pris en charge tous les jours ouvrables de la semaine, par un médecin d'imprévu appartenant à la plateforme. Un secrétariat commun assure le relais et la planification.

Son métier : « Trouver des indices »



Fort d'un Doctorat en géosciences et, précédemment, dirigeant de deux laboratoires, spécialisés dans l'analyse chimique tous secteurs (sauf médical et alimentaire), Xavier Torné propose ses compétences dans deux domaines particuliers : la géotechnique et l'expertise industrielle.

La géotechnique porte sur l'étude de sol. Indispensable avant la construction d'ouvrages (pavillons, voiries, ouvrages d'art). Mais tout aussi essentiel dans le cadre de retenues d'eau, réseau routier, gestion des eaux fluviales, pollution, carrières...

Ses clients : collectivités, entreprises et même particuliers quand ils doivent déterminer les conditions de l'assainissement individuel de leur maison.

Quant à son travail d'expertise industrielle, il concerne divers types d'incidents : rupture mécanique, problème sur une chaîne de production, explosion d'une

cuve ou d'un réservoir... Sa démarche s'apparente (un peu !) au travail de ces experts popularisés par les séries télévisées. Le processus est le même : visite du site, prélèvement d'échantillons pour analyse, enquête sur les conditions de l'incident ou définition du problème, audition des témoins...

« L'aspect psychologique d'écoute est un volet important de mon travail : il s'agit à la fois de recueillir des informations et de rassurer le personnel concerné ».

D'ailleurs, ce travail d'enquêteur se poursuit souvent par une for-

mation des salariés, notamment pour les sensibiliser au maniement des produits dangereux.

Derniers dossiers traités : la recherche des causes de l'explosion d'une cuve, au Portugal, et celles de l'origine (volontaire ou accidentelle) d'incendie d'une voiture. On l'aura compris : certaines de ces expertises sont judiciaires.

Un autre point commun avec les experts de la télévision. « Les homicides en moins ! » sourit-il.

• **Cabinet Torné. Angaïs**
cabinet.torne@gmail.com
Tél. 06 43 58 57 02

Elle concerne tous les citoyens

L'intercommunalité aujourd'hui [dernier volet]

5. Le citoyen et l'intercommunalité

« Com Com », « Agglo », « Métro », « Interco »... Ces appellations et diminutifs ont de plus en plus cours dans le grand public en France. Les intercommunalités, depuis plus de 20 ans, prennent en effet une place grandissante pour le citoyen, du fait du développement de leurs compétences et de leurs services. En général, cependant, l'intercommunalité n'est pas encore bien connue ou identifiée...



C'est par le biais de réalisations (ici la crèche d'Arros-de-Nay) que les citoyens apprennent à connaître le rôle grandissant de l'intercommunalité dans leur vie quotidienne.

En France, la totalité des communes appartient désormais à une intercommunalité à fiscalité propre.

Les différents dispositifs et procédures de participation et d'information des citoyens sur l'intercommunalité en sont d'autant plus indispensables.

1. ÉLECTIONS

La première voie de participation du citoyen à l'intercommunalité passe évidemment par la désignation même des élus, les « délégués communautaires », qui représenteront sa commune au sein de la Communauté de communes, de la Communauté d'agglomération ou de la métropole...

Depuis les élections municipales de 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la liste des candidats indique le nom des élus appelés à siéger dans les intercommunalités (scrutin dit « fléché »). Ils sont donc par ce moyen de « fléchage » eux aussi élus « au suffrage universel ». Pour les autres communes, c'est le Conseil municipal qui continue de procéder à cette désignation.

L'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct est aujourd'hui un débat de fond. Ce débat sur « l'ancrage citoyen » de l'intercommunalité est régulièrement relancé depuis 20 ans au moins. Pour les élections municipales de 2020, le mode de scrutin devrait

demeurer inchangé. Le gouvernement vient d'ailleurs de reporter l'élection au suffrage universel direct des délégués dans les métropoles, initialement prévue pour 2020.

2. INFORMATION - COMMUNICATION

D'une façon générale, les sondages font régulièrement apparaître une certaine « méconnaissance » de l'intercommunalité dans le grand public. En moyenne, 7 personnes sur 10 estiment mal connaître leur intercommunalité et ses projets. En fait, l'intercommunalité est surtout connue par les services quotidiens qu'elle rend, mais le grand public connaît ou maîtrise mal ses compétences et ses principes de fonctionnement.

S'agissant des supports d'information, bien que 83 % des collectivités soient présentes sur les réseaux sociaux, la première source d'information des habitants sur leur intercommunalité est... la presse territoriale en format papier, c'est-à-dire le journal de leur communauté et celui de leur commune. Le « magazine » reste donc l'outil numéro 1 de communication des collectivités et des territoires.

La communication d'une intercommunalité est cependant « multi-médias » et la place grandissante des outils de communication « numérique » ou « digitale » est une réalité depuis plusieurs années déjà.

Pour la CCPN, outre le journal que vous avez dans les mains,

les sites et liens d'information sont aujourd'hui les suivants :

- www.paysdenay.fr
- www.seapan.fr
- www.piscine-nayeo.fr
- www.tourisme-bearn-paysdenay.com/fr
- www.bibliotheques-paysdenay.fr
- www.facebook.com/pg/piscine-nayeo
- www.facebook.com/tourismebearnpaysdenay
- www.facebook.com/bibpaysdenay
- www.facebook.com/pg/MaisonDeLAdo

3. PARTICIPATION

La loi prévoit enfin des procédures et dispositifs de consultation et de participation des habitants aux affaires locales et à la réalisation de projets.

On retrouve ici, en particulier, tout ce qui concerne les procédures d'enquête publique en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement... Une illustration concrète pour la CCPN, ces derniers mois, concerne par exemple l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) avec une réunion publique de concertation le 17 mai dernier, ou encore la réalisation, ce printemps, de l'enquête publique sur le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Des instances consultatives spécifiques sont également prévues par les textes : conseils de quartier (communes de plus de 20 000 habitants), commission consultative des services publics locaux (article L. 1413-1 CGCT), conseil d'exploitation des régies (eau-assainissement...).

La loi prévoit aussi, de façon plus générale, des dispositifs dits de « démocratie directe », référendums et consultations locaux, plus rares mais en développement en France (cf. encadré).

Référendums et consultations

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit principalement deux formules :

- le référendum local, de portée décisionnelle, sur une affaire de la compétence d'une collectivité territoriale (les établissements publics de coopération intercommunale n'étant pas des collectivités territoriales, cette voie ne leur est pas ouverte aujourd'hui) ;

- la consultation des électeurs par une collectivité territoriale, qui n'a qu'une portée d'avis, en amont d'une décision que pourra prendre le conseil. Cette voie est également ouverte aux établissements publics de coopération intercommunale.

Informations légales

Les textes légaux prévoient des obligations d'informations légales des habitants. C'est particulièrement vrai dans le domaine du budget.

Les délibérations (Recueil des actes administratifs) et comptes rendus du conseil communautaire doivent également être mis en ligne.

Se trouvent également sur le site internet de la collectivité les rapports annuels d'activité, la liste des marchés conclus...

Sur le site internet de la CCPN - www.paysdenay.fr - ces informations légales sont réunies dans la rubrique « Kiosque ».

Les principaux sites d'information sur l'intercommunalité

Pour s'informer sur l'intercommunalité, les sites spécialisés les plus pratiques sont sans doute ceux des associations d'élus, et notamment les sites de l'Association des Communautés de France (AdCF) et de l'Association des Maires de France (AMF).

À noter qu'on trouve également sur internet tous les sites des différentes catégories de collectivités et d'intercommunalités : communes rurales, agglomérations, métropoles, communes de littoral, communes de montagne, pays...

Site de l'AdCF : www.adcf.org

L'héritage du fer et de l'acier dans le Pays de Nay

Du 23 juillet au 5 août 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay reçoit, à la **salle des fêtes d'Arthez-d'Asson**, l'**Exposition de l'itinéraire culturel européen de la Route du Fer** dans les Pyrénées. Cette animation a été conçue pour promouvoir l'association éponyme qui a vu le jour en 2017, suite aux rencontres transfrontalières hispano-franco-andorrane.

Le thème principal est l'importance de l'héritage du fer et de l'acier, mais aussi le rôle transfrontalier historique qu'a joué le fer sur la chaîne pyrénéenne. L'exposition met en valeur trois sites identifiés sur le Pays de Nay comme porteurs de cette histoire et de ce savoir-faire traditionnel :

- **Les mines de Baburet à Ferrières**, premier site d'extraction du minerai de fer
- **La forge d'Arthez-d'Asson**,

site majeur de transformation du fer

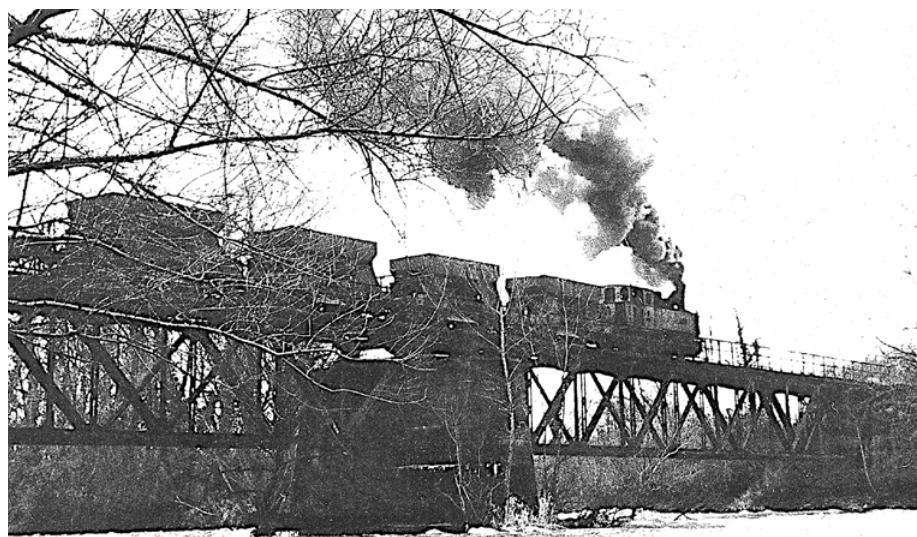
- **L'atelier des sonnailles Daban**, dernière entreprise héritière du savoir-faire local.

À noter aussi, dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel :

- Spectacle « Au fond de la mine », le 27 juillet à Arthez-d'Asson.
- Visites guidées « Les Seigneurs du Fer », les mardis 24 et 31 juillet après-midi, à Arthez-d'Asson.
- Visites guidées du sentier des Mines, les jeudis 26 juin et 2 août. Rendez-vous à 14 heures, à Ferrières.

Plus d'informations :

<https://openagenda.com/exposition-route-du-fer-des-pyrenees-en-pays-de-nay>



L'emblématique train de Baburet qui transporta le minerai de fer depuis Ferrières pendant 20 ans.

Union des professionnels en Pays de Nay Les initiatives de l'UPPN

DES INFOS SUR ÉCRAN

L'Union des Professionnels du Pays de Nay (UPPN) installe, en collaboration avec la Communauté de communes, des écrans numériques à l'accueil des mairies de Nay, Mirepeix, Coarraze, Boeil-Bezing, Asson, Igon, ainsi qu'à l'accueil de la Communauté de communes à la piscine Nayeo et au multiservices de Montaut.

Ces écrans permettent de diffuser gratuitement les informations des associations locales ainsi que des annonces d'entreprises et commerçants, à des prix très compétitifs. Pour plus d'informations, appelez le 06 72 06 05 90.

RENCONTRE DES CHEFS D'ENTREPRISE

Un apéritif des entrepreneurs a eu lieu le 26 avril dernier au bar Le Moderne de Nay. Au total, 25 dirigeants - à la tête d'entreprises de toutes tailles - se sont retrouvés autour d'un verre et ont pu échanger leurs cartes de visite. L'UPPN, qui est à l'initiative de l'organisation, a renouvelé l'expérience le 24 mai,

comme tous les derniers jeudis du mois.

Pour plus d'informations, appelez le 06 72 06 05 90.

DES RÉDUCTIONS POUR LES ADHÉRENTS ET LEURS SALARIÉS

Les entreprises adhérentes de l'Union des Professionnels du Pays de Nay pourront profiter, dès le mois de juin, d'offres de réductions de type Comité d'entreprise par le biais d'un catalogue diffusé dès leur adhésion. Ces offres concernent autant des prestations pour les entreprises (publicité, fournitures administratives...), que des offres d'activités (places de cinéma, entrées Walibi, massages, loisirs...).

Ces réductions sont valables également pour les salariés des entreprises adhérentes.

Pour plus d'informations, appelez le 06 72 06 05 90.



Du parage au ferrage

Il s'occupe des pieds des chevaux

Quelques-uns, dit-on, murmurent à l'oreille des chevaux. Lui s'occupe de leurs pieds depuis 33 ans, de Saint-Palais (64) à Saint-Bertrand-de-Comminges (31).



Maréchal-ferrant : un métier rare mais utile qui répond aux besoins croissants des différents propriétaires de chevaux.

Pierre Decome est maréchal-ferrant. Le seul du Pays de Nay. Ayant passé son enfance aux environs de Pau en découvrant les chevaux, ce natif d'Aix-en-Provence est venu s'installer, tout naturellement, sur les lieux de ses jeunes années, après des études professionnelles à l'École de la Maréchalerie à Bruxelles. Maréchal-ferrant : une profession devenue rare mais qui reste toujours active. Si la traction animale a quasiment disparu, ce métier est toujours indispensable pour les centres équestres, les particuliers, les élevages. Pour preuve : la zone d'intervention géographique de Pierre Decome, qui s'étend des Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Garonne. Soit le suivi de deux cents chevaux !

UN VIEUX MÉTIER

Ce vieux métier exige des qualités évidentes : savoir travailler le métal et être capable d'apprécier le déplacement d'un cheval pour corriger le défaut, afin que son pied soit équilibré. (À propos de la plus noble conquête de l'homme, le vocabulaire aussi est ennobli. À son propos, on ne parle donc pas de patte mais « de pied et de jambe »).

DES TRÉSORS DE PATIENCE

Il faut aussi posséder de véritables trésors de patience !

« Parce que pour un cheval, se laisser prendre la jambe pour des manipulations, n'est pas naturel. D'où un débouillage préalable indispensable pour l'habituer, progressivement, à notre intervention ».

Dernière qualité, outre le goût du travail manuel : une certaine forme physique ! Indispensable pour maintenir le pied du cheval entre les jambes pour les opérations de parage, le ferrage et les soins éventuels.

« Le parage a pour but principal d'entretenir le sabot du cheval, en donnant au pied sa forme et sa longueur optimale, notamment en vue de ferrer ».

Le pied du cheval doit être paré tous les un à deux mois, selon la saison, pour éviter des problèmes au niveau des tendons, des articulations et des tissus contenus dans le sabot.

TRAVAILLER À FROID

Justement pour le ferrage, les choses ont évolué. Dans son atelier, Pierre Decome utilise toujours la forge traditionnelle avec charbon. Mais dans ses interventions chez les clients, il travaille les fers à froid, avec marteau et enclume pour les adapter au pied de chaque cheval. Avec toutefois un petit four à gaz dans son véhicule, pour les cas particuliers comme les fers destinés aux chevaux de trait. Au fait, pour ses loisirs, Pierre Decome monte-t-il encore à cheval comme à son adolescence ?

« Non, sourit-il, je vais marcher en montagne... ».

Là, c'est de ses pieds dont il doit prendre soin.

Contact :

Pierre Decome.
Saint-Vincent
Tél. 06 08 89 72 56

Avec le Carnaval et la Pastorale

La tradition béarnaise toujours populaire

Carnaval de la Vath Vielha et Pastorale de Nay : dans ces deux associations, se retrouvent des passionnés de la tradition et de la culture béarnaise.
Moteur de leur passion : rendre vivante cette culture en la faisant partager par le plus grand nombre.

CARNAVAL BIARNES

« ON Y BRÛLE LES SOUCIS ! »

En 2006, à la suite d'un Carnaval Biarnes qui s'était déroulé à Nay, un groupe de passionnés décide de maintenir le Carnaval traditionnel béarnais. Coup de cœur partagé désormais par une petite troupe de bénévoles. Mais de près ou de loin, « ils sont nombreux à prêter la main lors du déroulement de la manifestation » constate Élisabeth Lavie, la présidente. Car autour des membres du Carnaval Biarnes lui-même, sont sollicités et participent les centres de loisirs, le centre médico-psychologique, la maison de retraite, l'association de La pastorale de Nay, etc. Une vraie petite armada qui réalise, par exemple, les boîtes à soucis ou les chaudrons pour les brûler. Car le moment fort, c'est ce feu de carnaval, « où l'on ne brûle pas les gens » mais simplement « les chepics » (les soucis) et les doléances que chacun a pu déposer dans les petites boîtes, en divers lieux de la Vath Vielha. L'affaire de tous en quelque sorte, d'autant que l'association propose des outils pédagogiques (carnaval.vathvielha.free.fr) et plusieurs animations sur le territoire de la plaine. Dont, cette année, ce jeu de piste disponible sur le site Internet ou à l'Office de tourisme.

Avec en point d'orgue, la journée de carnaval elle-même. Cette année, sur le thème des « Broishas » (sorcières), elle a fait converger malgré la pluie, en mars dernier, au Fronton de Nay, petits et grands. Ils ont accueilli San Pançard (ne le répétez pas : il s'est échappé de la prison paloise où il était enfermé), participé à des jeux et des danses, assisté à du théâtre et applaudi à l'élection de Miss Broisha en musique. Le tout enveloppé du mystère de la légende du vilain sorcier qui avait jeté un sort à la Plaine de Nay.

Heureusement sauvée par le lutin Naon Canalhon, San Pançard et la fée Luzine. Voilà donc 13 ans que cela dure, grâce au soutien financier des collectivités et des sponsors locaux. Et à la fidélité de ceux qui veulent maintenir ce Carnaval « parce qu'il fait partie de l'histoire et du patrimoine du territoire ».

Et, aussi, ajoute Élisabeth Lavie, parce que « c'est un moyen populaire de relever un véritable enjeu : celui du maintien de la culture et de la langue traditionnelle ». C'est dit sans emphase mais avec détermination.

Contact :
Élisabeth Lavie 07 69 08 18 88



Le Carnaval (photo Gisèle Laffond-Faye) comme la Pastorale (ci-dessous) maintiennent le patrimoine culturel du Béarn, en fédérant des dizaines de bénévoles.

PASTORALE DE NAY

TOUTE LA TRADITION BÉARNAISE

Là encore, c'est l'histoire d'un coup de cœur, né de la Pastorale de Nay qui se déroula en 2009. Emballé par l'expérience, ce groupe mixte décide de continuer dans cette voie, en proposant des événements et des spectacles qui regroupent danse, théâtre et contes de tradition. Le tout en langue béarnaise. Forte d'une quarantaine d'adhérents, dont une vingtaine de chanteurs, l'association qui a gardé le nom de Pastorale de Nay, a donc multiplié ses prestations.

Elles se sont enchaînées, depuis Joan de l'Ors (un des personnages mythiques des légendes pyrénéennes), en 2015-2016, joué plusieurs fois devant un public enthousiaste, jusqu'à la journée Renaissance en bastide, en septembre 2017 à Nay. Ces productions sur scène sont évidemment précédées d'un long travail préalable. « Car nous faisons tout en interne : l'écriture du texte (souvent d'une manière collective), la confection des décors, la musique, la mise en scène ». Inutile de dire que les heures défilent sans être comptées. Motivés, les acteurs, danseurs, chanteurs ont toujours intacte la curiosité d'explorer tous les

plans de la tradition. « Nous proposons une forme de pastorale revisitée, formule qui convient bien pour faire vivre les diverses expressions de la culture béarnaise ». « Et cette année, précise Catherine Vigneaux, la présidente, nous avons participé à Inventura 4, au festival d'Asson, en mai dernier. Dix chanteurs de la Pastorale de Nay ont tenté l'aventure du chant en solo. Pas évident puisque nous sommes habitués à chanter en groupe. La Novem, une conteuse et nos danseurs se sont joints aux chanteurs pour animer ce dernier spectacle « Du solstice d'hiver au solstice d'été », sur le thème de l'eau impulsé grâce à la complicité et aux compétences de Geneviève Clément et d'Alain Munoz.



Deux chevilles ouvrières de la tradition béarnaise : Élisabeth Lavie (Carnaval) et Catherine Vigneaux (la Pastorale), en compagnie de Marie Loustaudine.

Ces actions contribuent ainsi à l'animation de la plaine de Nay, avec toujours la même volonté de partager l'événement avec le plus grand nombre. Un exemple résume bien cet objectif : en partenariat avec l'association Culture du cœur, la Pastorale accueille, gratuitement, « à chaque spectacle, des gens très éloignés de la culture, avec qui nous prolongeons les échanges après le spectacle ».

Contact :
Catherine Vigneaux
06 79 07 21 69